

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Juin

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

On peut bien dire que jamais aucune époque ne fut aussi féconde que la nôtre en réunions et en congrès de toutes sortes. Nos contemporains aiment à s'exhiber devant le public et à s'essayer à une tribune quelconque. Ce n'est pas qu'ils rêvent de cueillir les lauriers de Démosthènes ou de Cicéron, mais ils éprouvent le besoin d'exposer leur manière de voir sur les questions du moment et surtout sur la question sociale.

Depuis que les socialistes ont donné le branle à l'armée prolétarienne, en lui faisant entrevoir dans un avenir plus ou moins rapproché la réalisation de ses espérances, il s'est produit dans le monde du travail une sorte d'impatience qui se traduit par des manifestations et des grèves qui deviennent de plus en plus fréquentes.

Il ne se passe pas d'années que nous ne voyons se réunir plusieurs congrès ouvriers où, sous prétexte de s'occuper des intérêts des travailleurs, des tribuns d'occasion débâtèrent à tort et à travers contre l'organisation sociale actuelle et s'efforcent de surexciter les passions de leur auditoire.

Certes, il leur est facile, dans ces milieux, de remporter un triomphe oratoire; mais ces succès de tribune ne prouvent nullement qu'ils aient raison et qu'ils aient dit des choses justes et utiles.

Ces réflexions nous sont venues à l'esprit à propos du congrès international des mineurs qui vient d'avoir lieu à Bruxelles.

Parmi les questions qui ont été l'objet d'une discussion sérieuse, il convient de citer celle qui a pour objet de fixer à huit heures la durée du travail journalier.

Voilà longtemps déjà que cette proposition est agitée dans les réunions ouvrières; voilà longtemps surtout que certains énergumènes ambitieux s'en font un moyen de réclame auprès de certaine catégorie de travailleurs qui connaissent mieux le chemin qui mène

chez le marchand de vin que celui qui mène à l'atelier.

Nous comprenons que l'on règlemente le travail des femmes et des enfants afin d'empêcher certains abus qui pourraient porter atteinte à leur santé; il y a des patrons, en effet, dont l'apreté au gain est telle qu'elle ne tient pas même compte des considérations d'humanité. Mais lorsqu'il s'agit des hommes dans la force de l'âge, il nous semble qu'il faut envisager la question sous un tout autre aspect et à un point de vue différent.

Réglementer le travail, c'est bien, mais en fixant la journée à huit heures on ne parait pas se douter qu'on porte atteinte à la liberté du travail, ce droit illimité et imprescriptible qui appartient à tout homme. Car enfin les nécessités de la vie peuvent forcer tel ou tel ouvrier qui a besoin d'un gain plus élevé à travailler plus de huit heures par jour. En vertu de quel droit prétend-on l'en empêcher? Et si on l'en empêche, on le lèse par cela même dans ses intérêts; on lui cause un préjudice.

Nous en dirons autant de la décision en vertu de laquelle le congrès international de Bruxelles a voté le principe de la grève générale.

En vertu de quel droit les meneurs présents à ce congrès ont-ils pris cette résolution? Avaient-ils reçu mandat de leurs collègues des autres pays? C'est plus que douteux. On sait comment les choses se passent ordinairement dans ces sortes de réunions. Quelques individus prétendent qu'ils représentent les travailleurs de tout un pays, et quelques meneurs font voter des propositions qui n'ont l'adhésion que d'une infime minorité.

Le vote de la grève générale ne saurait donc être qu'une manifestation platonique. D'ailleurs c'est encore fouler aux pieds la liberté du travail que de vouloir imposer aux ouvriers les effroyables privations résultant d'une grève générale. Il est vrai que les énergumènes qui font la pluie et le beau temps dans ces congrès ne s'arrêtent pas à ces considérations; ils se soucient fort peu

des droits d'autrui, pourvu que leur vanité ou leur ambition soit satisfaite. Pourtant il nous semble qu'ils devraient au moins respecter la liberté du travail puisqu'ils parlent en son nom et qu'ils se posent comme ses défenseurs.

Eh bien, ce n'est pas en prenant des décisions de ce genre que les chefs du parti ouvrier hâteront la solution du problème économique et de la question sociale.

Avant toutes choses, ils devraient, au contraire, se montrer respectueux des principes d'équité et de justice, puisque c'est en leur nom qu'ils font la guerre à ce qu'ils appellent le capital oppresseur.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Au Sénat

On continue à discuter la question du gouvernement de l'Algérie.

M. Dupuy

Le ministre de l'intérieur prononcera, à Albi, le 11 juin, un discours expliquant l'attitude du gouvernement à l'égard des ralliés.

La commission du Budget

La commission du budget est surtout opportuniste. Il y a 22 opportunistes et 10 radicaux.

La Paix croit que M. Rouvier sera élu président. Le Journal des Débats parle de M. Burdeau et l'Eclair, de M. Lockroy.

C'est M. Burdeau qui a été élu.

Le langage d'un journal officieux

Le Temps ému par les grotesques péripéties de la séance de mardi, au Palais-Bourbon, s'exclame contre les « élucubrations d'une Chambre aux abois, qui ne sait plus ce qu'elle veut ni où elle va, qui se rue dans l'absurde et qui semble mettre son orgueil à adopter les propositions les plus saugrenues que lui font ses ennemis en la défiant de les voter.

« Ce parti pris à s'obstiner dans l'in praticable et à légiférer dans l'impossible, achève de déconcerter et de décourager ceux-là mêmes qui, oubliant le passé, souhaitent au moins à cette assemblée une fin digne et tranquille. »

Le grave organe officieux ajoute :

la mort vint les y trouver.

Elle tenta un dernier effort.

Elle reprit son enfant et se jeta de nouveau à travers les rues.

Mais ses forces la trahirent bientôt.

Elle trébucha, tomba et perdit connaissance.

Son fils, échappé à ses bras, était allé rouler à quelques pas d'elle.

Sa tête avait heurté le pavé. Il saignait abondamment et poussait des cris terribles.

En revenant à elle, son premier regard fut pour son fils.

Elle le cherchait à ses côtés.

Elle ne le vit pas.

Elle demanda :

— Et mon fils ? Où est mon fils ?

— Votre fils ?

Les policemen la regardèrent avec étonnement.

— Oui, mon fils... Vous ne l'avez pas vu près de moi.

— Vous étiez seule.

Elle se dressa subitement, l'air égaré.

— Mon fils, qu'est devenu mon fils.

Et elle voulut se lever pour aller à sa rencontre.

On la retint.

Les agents la croyaient folle.

Ils n'avaient pas vu d'enfant près d'elle.

Elle dit vivement, la tête perdue.

— Il était avec moi. Je le tenais dans mes bras. Je ne l'ai pas lâché, je le sais bien, je serai morte plus tôt.

Un des policemen, dit, très surpris :

— Nous n'avons rien vu.

« Les républicains de bon sens, à quelques groupes qu'ils appartiennent, n'ont plus aujourd'hui d'espoir que dans le Sénat. »

Elections en Allemagne

Des élections donnant une majorité favorable au projet militaire seraient certaines.

L'Anniversaire de Palestro

Le duc d'Aoste, le général Fabre et le colonel de Pott, les délégations du Parlement, de l'armée et de la marine et les autorités ont été reçus à l'ossuaire au son des hymnes nationaux d'Italie, de France et d'Autriche, au milieu des applaudissements de la foule massée aux abords du monument sur lequel flottaient 71 bannières de sociétés ouvrières et militaires.

Le cortège a pris place sur une estrade artistiquement décorée.

Le duc d'Aoste a parlé le premier Puis M. Cavallini, sénateur, a rappelé la mémorable journée de Palestro.

Le colonel Faccio a remercié ensuite le duc d'Aoste et les gouvernements étrangers de leur intervention à la fête.

M. Cavallini, député, a réuni dans un même vif la France, l'Autriche et l'Italie.

Le général Fabre, se levant, a dit :

Je considère comme un grand honneur d'avoir été choisi pour représenter le gouvernement français à l'inauguration de l'ossuaire des soldats tués à la bataille de Palestro, où, il y a trente-quatre ans, la France versa son sang pour l'indépendance de l'Italie en combattant à côté des soldats de Victor-Emmanuel contre la valeureuse armée autrichienne.

Les sentiments nés sur les champs de bataille planent au-dessus des fluctuations politiques, comme l'exprimait Victor-Emmanuel au colonel du 3^e zouaves, et c'est pourquoi on peut manifester une chaude admiration pour les trois nations alors en guerre.

La fête présente est émouvante, parce qu'elle prouve que non seulement on honore aujourd'hui les braves tombés, mais parce qu'elle montre que l'on conserve les sentiments de fraternité.

Elle prouve encore à la France que l'Italie sait se souvenir et être reconnaissante, car Palestro, Solferino, Montebello et Magenta sont des gloires communes aux deux nations.

Aussi devant cet ossuaire m'est-il permis de les unir dans un même cri : Vive l'Italie ! Vive la France !

Ce discours, très écouté, a été couvert d'applaudissements.

Le colonel de Pott a parlé d'abord en Italien et a terminé son discours en Français.

Elle était hors d'elle, comme folle.

Elle déchirait ses vêtements, s'arrachait les cheveux et poussait de véritables hurlements.

— Mon fils, Je veux qu'on me rende mon fils.

Les policemen la regardaient d'un air ahuri, hébété.

Elle voulut se lever encore, mais elle n'en eut pas la force et retomba évanouie.

Louise resta près de quatre ans à l'Hospice, en proie à un accès de folie intermittente.

Elle n'avait plus reparlé de son enfant.

Elle semblait l'avoir oublié, mais il n'en était rien, et dès qu'elle fut dehors, quand on la crut guérie, elle se mit à sa recherche.

Elle parcourut New-York dans tous les sens, Elle s'informa partout, sans résultats.

Ce n'était plus la même femme.

Maigre et desséchée, les yeux fiévreux, semblant avoir grandi pendant qu'elle était sur son lit, les cheveux tombés par place, par touffes entières, elle effrayait ceux qui la rencontraient...

Elle ressemblait au spectre de la douleur ou de la vengeance.

En effet, il n'y avait plus en elle que de mauvais sentiments.

Tout l'amour était parti, ou plutôt s'était changé en haine, une haine sauvage, implacable.

Elle ne vivait plus que pour rendre au centuple, à celui qui en était l'auteur tous les maux qu'elle avait soufferts.

Ce désir de vengeance l'occupait autant que la recherche de son fils.

Elle avait toujours douté du suicide de Jean, mais maintenant elle était plus sûre que jamais

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

38

LE

GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

XI

Il fallait s'aventurer dehors, sous ce déluge. Et où aller ? Elle n'en savait rien... Au hasard.

Elle ne voulait pas qu'il la trouvât là.

Elle sortit.

Jean, effrayé par la tempête, se cacha la figure de ses petites mains, puis il dit :

— J'ai froid, maman.

Sans répondre, elle le prit dans ses bras, le couvrit de son corps, de ses habits le mieux qu'elle put, et se mit à marcher d'un pas rapide.

Elle avait hâte de s'éloigner de ce quartier maudit.

Au bout d'une demi-heure, elle s'arrêta, épuisée.

Elle était en sueur, et le vent claquait sur elle ses vêtements trempés et glacés.

L'enfant pleurait.

L'eau l'aveuglait, et la bise piquait ses petits doigts devenus rouges comme des pattes d'écrevisse cuites.

Louise jeta vers le ciel un regard désespéré.

Elle était perdue, cette fois, bien perdue, dans cette ville immense, où elle n'avait pas une amie, où nul ne la connaissait, où nul ne s'inquiétait d'elle... Elle allait périr de froid et de faim, sans réchauffer et conserver son fils.

L'air glacé la prenait et faisait passer dans tout son corps de grands frissons qui lui semblaient mortels.

Elle n'avait plus la force de marcher.

Elle s'était mise sous une porte, et elle avait assis son enfant derrière elle, pour le garantir du vent et de l'ondée.

Elle n'avait plus conscience de ce qui se passait autour d'elle.

Elle attendait son sort avec résignation, se bornant tantôt à recommander au ciel son fils, son petit Jean... tantôt à souhaiter qu'il mourut avant elle, tant elle redoutait pour lui de douleurs et de misères.

La journée se passa ainsi, puis la nuit vint, sombre et sinistre, emplissant d'ombre les rues vastes, que les becs de gaz avaient de la peine à éclairer çà et là.

La pluie tombait toujours, pressée, menue... pénétrante.

Elle semblait entrer jusque dans les os qui se glaçaient.

L'enfant, ne sachant de quoi il souffrait, mais sentant ses petits membres engourdis et piqués par le froid pleurait sans discontinuer.

Louise ne pouvait pas rester là jusqu'à ce que

Il a remercié pour les honneurs rendus aux Autrichiens morts sur le champ de bataille, ce qui prouve le grand progrès accompli par la civilisation ; et telle est, a-t-il ajouté, la vérité de l'adage : « Fais ce que dois, advienne que pourra », que l'accomplissement du devoir est la plus belle œuvre humaine.

Le discours du colonel de Pott, inspiré, comme celui du général Fabre, par un vif sentiment de fraternité militaire, a été très applaudi.

Les Italiens en France

Une bande d'Italiens a attaqué lundi, après-midi, un cultivateur de La Garde, près de Toulon, et l'a frappé de plusieurs coups de couteau.

Un charretier, qui passait, ayant voulu intervenir, a été également lardé de coups de couteau ; une femme, qui appelait au secours, a été aussi l'objet de la brutalité des transalpins.

L'état des victimes est grave. La population indignée, s'est armée de fusils et a organisé une battue ; douze arrestations ont eu lieu.

Ces Italiens sont des ouvriers travaillant à la batterie en cours de construction sur la côte ; il faut espérer que la justice fera rendre un compte sévère des actes coupables dont ils ont été les auteurs et qui se renouvellent par trop fréquemment parmi les individus de leur nationalité.

Les combattants du Dahomey

Sur l'avis des autorités maritimes dans les ports, on prépare au ministère de la marine une promotion exceptionnelle dans la maistrance des équipages de la flotte en faveur des officiers marins et des marins qui ont bravement accompli leur devoir dans la division du golfe de Bénin et sur les canonnières du Dahomey, mais qui n'ont pu être l'objet d'une proposition pour la Légion-d'honneur ou la médaille militaire.

Conformément aux dispositions arrêtées lors des précédentes campagnes de Tunisie et du Tonkin, l'avancement sera d'abord accordé à ceux qui ont dû rentrer en France atteints de maladies réputées incurables et qui, sur la proposition des conseils de santé d'arrondissement, devront être pourvus d'un congé de réforme en suite de leur promotion.

Le repos hebdomadaire

Le *Gaulois* annonce que la fermeture complète des gares de petite vitesse le dimanche et les fêtes est décidée en principe, d'un commun accord, entre le ministre des travaux publics et les grandes compagnies. Une difficulté restait à trancher : les réclamations qui ne manqueraient pas de se produire de la part des destinataires des colis ou marchandises contre un retard de 24 heures dans la livraison. Le ministre fait étudier les moyens de résoudre cette question au mieux des intérêts du public.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

La réforme des boissons

M. de Verninac a déposé sur le bureau du Sénat son rapport sur la réforme de l'impôt des boissons. Il sera distribué aux sénateurs dans les premiers jours de la semaine prochaine et la discussion pourra en être commencée quelques jours après.

que Jean vivait, qu'il était heureux, qu'il l'avait oubliée...

Il semblait le voir tel qu'il était... rentré chez lui, choyé, fêté... fiancé à une autre, marié...

Et à cette pensée, des éclairs fauves jaillissaient de ses yeux.

Sa haine était tellement farouche qu'elle en perdait presque la raison.

Elle ne travaillait plus.

Elle vivait d'aumônes.

Son temps se passait à errer dans les rues de New-York.

Les chaussures éculées, les vêtements boueux, déchirés, elle était lamentable, elle faisait pitié.

On se demandait pourquoi et comment elle vivait encore...

Elle vivait soutenue par deux pensées fixes. Revoir son fils et punir le père.

Ces deux aspirations étaient pour elle comme un viatique, qui lui faisait traverser sans péril tous les dangers, toutes les misères.

Plusieurs années se passèrent ainsi.

Louise n'avait pas retrouvé son fils.

Elle n'avait pas entendu parler du duc de Morlac.

Pour rencontrer ce dernier, il fallait quitter l'Amérique, et quitter l'Amérique, c'était perdre tout espoir de découvrir les traces de son petit Jean.

Chez elle, l'amour de son enfant l'emportait encore sur le désir de se venger.

Elle restait.

D'ailleurs, pour partir, pour rejoindre le duc,

Ce rapport se résume dans les points suivants : maintien du droit de circulation qui est unifié à 2 francs ; suppression du droit de détail et de l'exercice chez les débitants ; suppression éventuelle du droit d'entrée pour le cas où les villes supprimeraient le droit d'octroi ; modification complète de la législation pour la bière qui serait taxée au degré, au lieu de l'être au volume ; changement complet de la législation sur le vinage.

Le tout est compensé par les dispositions suivantes : élévation du droit sur l'alcool à 180 fr. l'hectolitre d'alcool pur ; majoration sur les licences des débitants au détail ; établissement d'une licence sur les débitants de Paris qui, actuellement, n'en payent point ; droit supplémentaire de licence sur les marchands en gros de 10 centimes par hectolitre de vin ou de cidre sorti de leurs magasins ; droit de circulation sur les vendanges et les fruits à cidre, proportionnel à leur rendement.

Nomination

M. Gardarens de Boisse, juge à St-Gaudens, est nommé juge à Montauban, en remplacement de M. Pès de Bere, nommé président.

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène s'est réuni lundi 20 mai.

M. le président donne lecture, au conseil, d'un rapport par lequel M. l'inspecteur d'académie déclare que le local présenté par la sœur Estival pour l'installation d'une école privée de filles à Linas, remplit les conditions nécessaires pour une bonne installation ; vaste, entouré de jardins, dans un emplacement très sain, il est éloigné de tout établissement bruyant et insalubre et est d'accès facile.

La salle de classe de 5^m. 30 sur 4^m. 50 et 3^m. de hauteur, n'est éclairée, il est vrai, que par une porte vitrée et une fenêtre. Mais il n'y a pas là de motif suffisant d'opposition.

M. le président soumet, en même temps, au conseil, le plan exact des lieux réclamé par sa délibération du 20 avril 1893.

Après examen de l'affaire, le conseil, conformément à l'opinion de M. l'inspecteur d'académie, émet l'avis qu'il y a lieu d'accorder à la sœur Estival l'autorisation qu'elle sollicite pour l'ouverture d'une école libre dans le local qu'elle a présenté.

Inspection de la gendarmerie

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le général de brigade Pothé procédera à l'inspection des brigades de l'arrondissement de Cahors le vendredi 2 juin, à 9 h. 50 du matin, place Thiers.

Le 3 juin, inspection à Gourdon des brigades de cet arrondissement.

Le 7^e aux tirs de combat

Ce matin, à 5 heures, le 7^e de ligne a quitté notre ville pour aller exécuter au champ de tir de Caylus, les tirs de combat.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices

Assemblée générale de 1893. — Sur la proposition du bureau, M. l'inspecteur d'académie a décidé que l'assemblée générale des membres de la Société se tiendrait, cette année, à Gourdon, le jeudi 8 juin, à 10 heures et demie du matin, dans une des salles de l'école laïque dirigée par M. Linol.

Selon l'usage établi, un banquet, présidé par

pour lutter contre lui, il fallait de l'argent, et elle n'en avait pas.

Dans ses pérégrinations à travers New-York, elle avait un jour fait connaissance d'une femme qui avait à ce moment beaucoup de vogue comme devineresse. Elle prédisait l'avenir, endormait des sujets... et ses salons étaient très fréquentés des Américains, qui sont très joueurs et par conséquent très superstitieux.

Ayant aperçu un jour Louise, pâle, émaciée, cette femme s'était dit qu'elle ferait sans doute un excellent médium... Elle l'engagea à venir la voir et l'endormit. L'opération réussit à merveille. Louise, qui était devenue très nerveuse, très sensible, très faible, s'assoupissait avec une facilité extrême, au moindre geste.

La femme lui offrit de rester avec elle.

Louise accepta.

C'était le pain assuré, puis c. la pouvait la servir pour ses projets futurs.

Elle s'installa chez la prophétesse, dans un grand luxe, et plusieurs années se passèrent encore sans amener de changements dans son existence. Puis le même jour, comme si les événements graves se faisaient un jeu d'aller par séries, elle eut coup sur coup deux grandes émotions. Elle avait lu dans un journal français la liste des candidats reçus à Saint-Cyr, et y avait trouvé le nom de Maurice de Morlac, fils du duc de Morlac. Elle fit un calcul mental, se rappela les dates du départ du duc, de son retour présumé en France. Il y avait près de vingt-cinq ans. Maurice pouvait être le fils de son ancien amant, de Jean de Morlac. Ainsi, comme elle l'avait toujours supposé, Jean ne s'était pas tué, il vivait, il s'était marié.

M. l'inspecteur d'académie, assisté de MM. les inspecteurs primaires, aura lieu, après la séance, à l'hôtel Destrau, tenu par Mme Fajolles. Le prix de la cotisation est fixé à 3 fr. 50 pour les messieurs et à 3 fr. pour les dames, café compris.

Les adhésions devront être adressées en franchise (sous bandes contresignées), à M. l'inspecteur primaire de Gourdon, le 2 juin au plus tard.

Les ajournés de 1891

Les ajournés de la classe 1891 qui, s'étant présentés à l'engagement conditionnel d'un an en 1889, ont été refusés pour inaptitude physique par les commandants des bureaux de recrutement, pourront concourir encore cette année pour le volontariat d'un an.

Le versement de la prestation de 1,500 francs aura lieu du 17 au 26 octobre inclus.

Des sursis pourront être accordés aux intéressés jusqu'à 24 ans, conformément à l'article 57 de la loi du 27 juillet 1872.

Les pièces nécessaires à l'inscription des candidats devront être déposées avant le 15 juillet.

Concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes

Un concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes aura lieu, les lundi 26 et mardi 27 juin 1893, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part, les jeunes gens âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus au 1^{er} janvier 1893, sans infirmités, ayant une taille de 1^m.54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans et jusqu'à 28 ans, les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'armée et plus de 25 ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au directeur des postes et télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 15 juin 1893.

Mouvement d'instituteurs

Par divers arrêtés, M. l'inspecteur d'Académie a nommé les instituteurs stagiaires désignés ci-après :

Mlle Fourtet, de Mayrac, emploi supprimé, à Cajarc (classe enfantine), emploi créé.

M. Cazes, de Bagnac à Gramat, emploi créé.

M. Delponget, de St-Cirgues à Bagnac.

M. Bennet, élève-maître à St-Cirgues.

Service du chemin de fer

A partir du 1^{er} juillet prochain, quelques modifications seront apportées dans les heures de départ et d'arrivée de plusieurs trains.

L'express de Paris à Toulouse, qui arrive actuellement à Cahors à 7 h. 19 du matin, arrivera à 7 h. 7.

Le train 21, de Cahors à Montauban, qui part à 7 h. 24 du matin, partira à 7 h. 12 ; il arrivera à Montauban à 8 h. 20 au lieu de 8 h. 40. Arrivée à Toulouse à 9 h. 14 au lieu de 9 h. 29.

Le train omnibus 1131 partira de Cahors à 7 h. 30 du matin au lieu de 7 h. 42 ; arrivée à Montauban à 9 h. 28.

Il avait un fils, un fils qu'il aimait sans doute, qu'il élevait avec soin, tandis que le sien, à elle, était mort peut-être ou traînait la mi-ère dans quelque coin perdu de New-York. Etait-ce loyal. Etait-ce loyal ?... Etait-ce juste ?... Toute sa haine, sa soif de vengeance afflua à son cœur... puis elle réfléchit. Ce Maurice de Morlac pouvait n'être pas le fils de Jean, mais le fils de son frère... Jean était peut-être mort, et c'était son cadet qui portait le titre de duc... Cela était possible, vraisemblable... mais elle avait en elle une idée, comme un pressentiment qui lui criait que cela n'était pas, que Maurice était le fils de Jean, le fils de celui qui l'avait abandonnée, elle et son enfant. Une grande exaltation s'empara d'elle. Elle cria tout haut, bi n qu'elle fut seule...

— Le moment est venu. Il faut partir. C'est dans son fils que je le frapperai.

Et elle sortit pour faire ses préparatifs.

L'argent ne lui manquait plus.

Depuis longtemps, c'était l'espoir de retrouver son fils, qui l'avait ret nue, clouée pour ainsi dire, à New-York.

Maintenant c'était fini.

Elle n'y comptait plus.

Puis la vengeance devenait pressante.

Ce nom de Morlac, flamboyant soudain devant ses yeux, l'avait ranimée.

Elle allait partir pour la France.

Elle en prévint la prophétesse.

Elle avait son plan arrêté.

Elle s'installerait à son tour comme devineresse.

Le métier n'était pas difficile.

Elle en connaissait tous les arcanes.

L'express 26 partira de Toulouse à 5 h. 50 du soir au lieu de 6 h. et passera à Cahors à 8 h. 46.

Le train de Cahors à Libos, qui partait de Cahors à 6 h. 30 du soir, partira à 6 h. 13 ; il arrivera à Libos à 7 h. 38 au lieu de 8 h. Le train correspondant partant de Libos à 9 h. 5 du soir partira à 9 h. 10 ; il arrivera à Cahors à 10 h. 37 au lieu de 10 h. 32.

Quant à la ligne de Capdenac, il n'y aura qu'un changement dans le train omnibus qui part de Capdenac à 11 h. 30 du matin pour arriver à Cahors à 2 h. 3. Il partira à 11 h. 10 et arrivera à Cahors à 1 h. 19.

Adjudication

Hier a eu lieu, à 2 heures, à la préfecture, le dépôt des soumissions pour les travaux de la Cathédrale. Ces soumissions doivent être soumises à l'approbation du ministère compétent.

Voici les rabais consentis :

MAÇONNERIE

MM. Labie et Cie (coopérative des Tailleurs de pierre et Maçons)	38	»	0/0
Couture	00	05	—
Viélard	22	»	—
Boutaric	31	26	—
Troussel	20	»	—
Marty	17	»	—
Garrigou	20	25	—
Solaeroux	19	»	—
Crayssac	25	»	—

SERRURERIE

MM. Auzi	33	»	0/0
Lestrade	33	»	—
Delrieu	32	50	—
Bélibens	30	»	—
Bouzerand	25	»	—
Germain	20	»	—

La cherté de la viande

Le maire de Besançon a pris un arrêté qui établit la taxe de la viande ayant pour base les prix de vente du bétail sur pied pendant la deuxième quinzaine de mai 1893 ; la taxe est établie par demi-kilogramme, savoir :

Bœuf. — 3 catégories, 60, 50 et 40 c.

Vache ou taureau. — 3 catégories, 50, 40 et 30 c.

Veau. — 3 catégories, 65, 55 et 45 c.

Mouton. — 3 catégories, 75, 60 et 50 c.

Les bouchers sont tenus d'afficher le présent arrêté dans l'endroit le plus apparent de leurs magasins.

En présence de la sécheresse persistante et de l'avalissement des prix du bétail sur pied qui en est la conséquence, la municipalité de Cahors devrait bien intervenir auprès de Messieurs de la boucherie pour obtenir un abaissement du prix de la viande ; en cas de refus, les consommateurs peu aisés sauraient gré à M. le maire de prendre un arrêté établissant la taxe comme à Besançon.

Ligne de Limoges à Brive

L'inauguration de la ligne de Limoges à Brive aura très certainement lieu le 1^{er} juillet prochain.

Depuis hier, les employés, chefs de districts, hommes d'équipe, etc., sont à leurs postes.

Dans quelques jours, les chefs de gare entreront en fonctions.

M. Laguerre

M. Laguerre, qui s'est fait inscrire au barreau de Figeac, a déjà plaidé pour un indigent devant une salle comble.

Avec un peu de tapage en arrivant, elle aurait vite du succès à Paris.

Elle songeait depuis longtemps déjà au nom qu'elle prendrait.

Elle s'ouvrit de ses projets à sa patronne.

— Puisque vous me quittez, dit celle-ci, je vais me retirer... Prenez mon nom... Il est illustre ici. Il est impossible qu'il ne soit pas un peu connu à Paris... Vous me continuerez là-bas.

Louise avait accepté avec empressement.

La femme mit même à sa disposition une somme considérable, qu'elle lui rendrait plus tard, car elle ne doutait pas de son succès.

Tout était décidé pour le départ.

Louise allait dire adieu sans doute pour toujours à cette terre d'Amérique sur laquelle elle avait tant souffert, et c'est à ce moment même que le destin mit enfin sur son chemin, comme il lui avait envoyé le souvenir du duc de Morlac, le fils disparu qu'elle cherchait sans succès depuis vingt-cinq ans.

Voici dans quelles circonstances :

Sa maîtresse, mistress Clarkson, était absente.

Un jeune homme se présenta.

— Il avait vingt ans environ, pas de barbe le teint ébranlé, les yeux étincelants.

En l'apercevant, Louise sentit une étrange commotion.

(A suivre.)

Fausse monnaie

Nous engageons le public à se méfier des pièces d'argent de 5 fr. à l'effigie de Victor Emmanuel II, millésime 1873.

Ces pièces sont parfaitement imitées. Frappées et non coulées, elles ne sont reconnaissables qu'à leur poids qui est de 1 gramme et demi de moins que les pièces de bon aloi.

Le transport des fourrages

Une bonne nouvelle pour nos cultivateurs : A la suite des négociations que le ministre des travaux publics avait entamées avec les compagnies de chemins de fer, celles-ci ont, à cause de la sécheresse, décidé de réduire de 25 0/0 les tarifs des transports des fourrages.

Les Commis des Ponts et Chaussées

La situation des commis des ponts et chaussées est loin d'être brillante, elle est même tristement précaire, et pourtant, dans cette innombrable armée d'employés de l'Etat, en est-il qui méritent plus d'intérêt et soient plus qu'eux fondés à se plaindre ?

Qu'on en juge par l'aperçu que nous donnons sur la situation de ces employés :

Les commis des ponts et chaussées sont actuellement divisés en cinq classes : la première classe qui rapporte 1,800 fr. ; la deuxième 1,500 fr. ; la troisième 1,200 fr. ; la quatrième 1,000 fr. et la cinquième (stagiaires) 800 fr.

Ce n'est qu'à l'âge de 29 ans environ, après avoir fait leur stage, que ces employés peuvent atteindre la 4^e classe. Puis il parviennent entre 30 et 36 ans à la troisième classe et entre 37 et 49 à la deuxième classe.

La première classe à laquelle ils n'arrivent qu'à l'âge de 50 ans, est pour eux leur bâton de maréchal.

Si encore ces modestes fonctionnaires avaient quelque espoir de sortir de leur mauvaise situation ! Il ne faut pas y songer.

Avant 1885, les commis des ponts et chaussées pouvaient, à 21 ans, obtenir le grade de conducteur. De 1885 à 1892, aucun concours n'a eu lieu, et quand il s'en est fait un le 1^{er} janvier 1892, on ne comptait pas moins de 400 admissibles attendant leur promotion.

Un essai de réorganisation a été tenté en 1888, et sur 3,000 commis, 150 seulement sont passés de 1,500 fr. à 1,800 fr. Il est vrai que pour donner une compensation à ceux qui n'avaient pas bénéficié de l'augmentation de leur traitement, l'administration a bombardé ces employés secondaires du titre plus ronflant de « commis. »

Les avancements ont même été retardés. Autrement, en effet, l'employé secondaire atteignait après trois ou quatre ans de service, à la première classe de son grade avec 1,200 fr., tandis qu'aujourd'hui un commis de quatrième classe touchant 1,000 fr., après un an de stage, n'arrive qu'au bout de six à sept ans à la classe immédiatement supérieure et pour n'avoir que 1,200 fr.

Si l'on considère que, par suite de la lenteur même de ces avancements, ces agents ne peuvent arriver à la première classe que vers 45 ou 50 ans, et qu'ils sont obligés de végéter jusqu'à cet âge avec un traitement de 1,000 à 1,500 fr., on reconnaîtra certainement que leur situation est bien misérable.

Il serait équitable que ces commis fussent traités au point de vue des appointements et de l'avancement comme ceux des autres administrations, les employés des postes, par exemple ou des contributions indirectes, gagnant les uns de 1,500 fr. à 4,000 fr., les autres de 1,500 fr. à 3,300 fr.

Quelle est maintenant la réclamation des commis des ponts et chaussées ? Elle est bien modeste. Ces employés ne demandent qu'une petite augmentation de 200 fr. par classe et la création de deux classes de commis principaux de 2,300 à 2,600 fr.

Pour faire face à ces revendications, six cent mille francs versés au budget suffiraient.

En accordant à ces employés ce qu'ils sollicitent, le ministère et le Parlement, maintes fois saisis de leurs légitimes doléances, feraient en même temps qu'une œuvre de justice, une œuvre d'humanité.

Prédictions météorologiques

Voici les prédictions de Mathieu de la Drôme pour le mois de juin :

Chaleur à la pleine lune, ayant commencé le 30 mai et finissant le 7 juin. Orages le 4 et le 6.

Chaleur accablante au dernier quartier de la lune, qui commencera le 7 et finira le 14. Orages dans la région de l'Ouest.

Violents orages accompagnés de grêle à la nouvelle lune qui commencera le 14 et finira le 21.

Du 21 au 27, air saturé d'électricité. Inondations à redouter.

Chaleur forte le 30.

Mois très orageux. Chaleurs excessives en France et dans le bassin de la Méditerranée, pénibles à supporter dans le bassin de la Seine. A déplorer dommages occasionnés par la foudre et la grêle dans les pays forestiers. Végétation fort belle.

Condamnation

Dans son audience du 29 mai, le tribunal civil, jugeant correctionnellement, a condamné à deux mois de prison le nommé Auguste Second, pour tentative de vol.

Cet individu, dont nous avons raconté les exploits et la tentative de suicide dans la prison municipale, a des antécédents déplorables ; il avait débuté en volant son grand-père.

Saint-Céré

Dimanche, à 4 heures du soir, le citoyen Chauvière, conseiller municipal de Paris, a fait une conférence socialiste à St-Céré, devant une foule considérable.

Luzech

Encore une panique à Luzech occasionnée par le passage de chiens enragés.

Mardi, vers une heure de l'après-midi, la population a été mise en émoi par l'apparition d'un chien de forte taille paraissant atteint d'hydrophobie. Le juge de paix, le receveur de l'enregistrement et un courageux habitant de la localité se sont bravement mis à la poursuite de l'animal mais ils n'ont pu l'abattre et à la nuit, ils ont perdu la trace de la bête qui se dirigeait sur Caillac.

Lacapelle-Marival

La lettre suivante vient d'être transmise à notre conseiller d'arrondissement, M. Pradelle, par M. Vival, député :

« Monsieur Vival, député,

» Vous m'avez entretenu de l'intérêt que vous attachez à la création d'un service de dépêches en voiture, de Lacapelle-Marival à Latronquière, faisant suite au courrier qui circule entre la gare d'Assier et Lacapelle-Marival.

» J'ai l'honneur de vous informer que, sur ma proposition, le ministre vient d'autoriser la création de ce nouveau courrier, qui fonctionnera à partir du 16 juin prochain.

» Je suis heureux, monsieur le député, d'avoir pu donner à cette affaire une solution conforme au désir que vous m'avez si souvent exprimé.

» Veuillez agréer, monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

» Le Directeur général des postes,
» DE SELVES. »

Mauers

Lundi, jour de foire à Mauers, un inconnu, assez élégamment vêtu, monta dans un compartiment du train de Figeac de 3 h. 30 rempli de dames, bien qu'on lui fit observer qu'il était au complet. A peine cet individu était-il assis, que la femme Lafeuille, des Gaches, commune de Felzins, criait : « Au voleur ! » et signalait l'étranger comme ayant tenté de lui vider les poches.

Le train s'étant mis en marche, on ne put s'occuper de l'affaire, mais, à l'arrivée à Figeac le chef de train signala le fait au gendarme de service qui arrêta le voleur et le conduisit au parquet.

Cet individu déclara se nommer Auguste Mourrisson, 35 ans, né à Choix (Deux-Sèvres), cultivateur, sans domicile fixe. Il était porteur d'une somme d'environ 400 fr. provenant des nombreux vols à la tire commis à Mauers.

Après cet interrogatoire, Mourrisson a été écroué à la prison de notre ville.

FAITS DIVERS

Un fait incroyable

M. P. Arnaud, de Barcelonnette, a communiqué à la Société d'Anthropologie un fait incroyable à notre époque et qui, pourtant, est rigoureusement vrai. Dans l'arrondissement de Puget-Théniers (Alpes Maritimes), se trouve un village, nommé Bouzéias, composé d'une quinzaine de maisons, où on jette encore les morts dans un charnier.

Ce charnier consiste en une petite baraque de trois mètres carrés, couverte d'un toit en ardoise surmonté d'une croix. A l'intérieur, le vide est complet et, au milieu du sol battu, se trouve une dalle carrée de soixante centimètres qu'on peut soulever avec une canne. Au dessous, à un mètre cinquante à peine, s'amoncellent les ossements et les cadavres nus. Parfois, on laisse le corps enveloppé dans son linceul ; mais, la plupart du temps, on le jette nu dans le charnier. Ce local étant en pleine exposition Sud et mal jointé, les émanations putrides se répandent à l'air. A une trentaine de mètres sort une source suspecte. M. Arnaud a vu survenir une attaque de cholérine chez une personne qui, ignorant son origine, avait bu de cette eau.

Cet usage est, paraît-il, un reste d'une ancienne coutume peu en rapport avec les règles de salubrité presque partout en vigueur aujourd'hui.

Pour des cerises

Un soldat faisant partie du bataillon caserné au fort du Mont-Valérien, était installé mardi soir, dans un champ et remplissait son shako de cerises.

Trois agriculteurs de Suresnes, qui passaient à ce moment, l'interpellèrent, le sommant, avec menaces, de cesser la cueillette.

Le militaire ne tint pas compte de leurs observations et ne se décida à partir qu'après avoir bourré ses poches du fruit défendu.

Les paysans, qui s'étaient concertés, s'élançèrent à la poursuite du soldat-maraudeur ; mais celui-ci arriva bientôt au fort et entra.

Des trois individus qui le poursuivaient, deux s'arrêtèrent alors ; mais l'autre, emporté par sa fureur, voulut pénétrer à son domicile, à Suresnes ; il se nomme Giraud.

L'autorité militaire et M. An. nat, commissaire de police de la circonscription de Puteaux, ont ouvert une enquête sur cette fâcheuse affaire.

Promesse de mariage

La cour d'appel de Toulouse, vient de rendre un arrêt des plus intéressants au sujet de l'exécution d'une promesse de mariage.

Voici les faits :

A la fin de 1876, un jeune homme de vingt et un ans avait fait connaissance d'une jeune fille de dix-huit ans. Après avoir courtisé cette jeune fille pendant quatre ans et lui avoir, dans des lettres très nombreuses, affirmé son intention de l'épouser, le jeune homme, en 1880, « profita, dit l'arrêt de la cour, d'une vive émotion de sa fiancée pour obtenir ses faveurs en protestant qu'elle devait être sa femme. »

En 1891, le jeune homme rompt avec celle qu'il a séduite, bien qu'il n'ait aucun reproche à lui adresser, bien que la veille même de la rupture, il lui ait marqué « non seulement son amour, mais sa profonde estime »

Au lieu d'encourir la colère de son grand-père qui l'aurait déshérité, il a préféré suivre les conseils de ce dernier et se marier avec une jeune fille riche et d'une condition plus élevée.

La cour a condamné le séducteur à payer à l'abandonnée une somme de dix mille francs.

Qu'on se le dise !

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE & FÊTES

A ALBI

Juin 1893

A l'occasion du Concours Régional Agricole et des Fêtes qui auront lieu à Albi, du 3 au 11 juin 1893, la Compagnie d'Orléans fera délivrer du vendredi 2 au dimanche 11 juin inclus, des billets d'aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Albi, aux gares de Toulouse, Montauban, Montsempron-Libos, Le Buisson, Brive, Mauriac, Aurillac et Rodez, ainsi qu'aux diverses gares et stations comprises entre ces points et Albi.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 12 juin.

Ceux de ces billets qui seront pris aux gares et stations situées à 75 kilomètres au moins d'Albi, comporteront une réduction de 30 0/0 sur les prix du tarif général. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, les prix seront ceux prévus par le tarif spécial G V n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres réduits de 30 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarneau, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une,

deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Hernies

Cure complète par le bandage galvanocuratif de M. NARBONNE, spécialiste-diplômé, inventeur à Paris, 19, rue Notre-Dame-de-Nazareth, qui appliquera lui-même ses appareils à Cahors, les vendredi 16 et samedi (foire) 17 juin, Hôtel des Ambassadeurs.

Faveurs aux ouvriers. M. NARBONNE visite la France depuis 29 ans ; il se charge, séance tenante, d'exécuter l'appareil qui convient à chacun.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupiney de Vorepière, relié en 2 gros volumes demi-chagrin ; a coûté 100 fr.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié,

PRIX MODÉRÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer de l'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignou, Baiz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Roiz), Ploarnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Poeldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire inclus, au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au Retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller

ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes soit en deçà.

2° Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de Gare trois jours avant celui du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET Cie 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraigné à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

TOUS CUISINIERS vous diront que le MEILLEUR Tapioca EST LE Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈSLE à QUATRE FEUILLES Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. GROS: 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

QUINQUIN LABARRAQUE VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 10, rue Jacob, Paris et toutes Pharm.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélopiédés, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau D'ARTRES, ECZÉMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc. MÉDECIN DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris) 0f 30 La caisse de 21 bouteilles... 6 00 S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire. M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A VENDRE

une excellente Machine à réaction à deux cylindres (de la maison Alauzet), munie de tous ses accessoires. En excellent état, vitesse quatre mille à l'heure. Format du Figaro. S'adresser à l'agence Havas, à Nantes.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Compagnie Générale des Cycles Société Anonyme au Capital de Un Million Vend, avec Garantie, des Vélopiédés de toutes les principales Marques FRANÇAISES et ANGLAISES.

PAYABLES en DIX MOIS

S'adresser à la Compagnie, 23, Avenue des Champs-Élysées, 23, PARIS. Cahors : M. PAUL BOUZERAND, 31, rue Nationale.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints en Vitrierie Henri SÉGUY tous genres Faux bois Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement Marbre Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures sur papier. Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. — Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr. Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris. L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Mésestour, mesurant 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. : H. DRENBURG, prof. à l'École des langues orientales. F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine. A. GIJY, professeur à l'École des chartes. G. LASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. D. L. HAIN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant. Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAUT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris